



Albi, le 20 juin 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Election municipale complémentaire les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012 Commune de LASGRAISSES

En raison de la démission de M. CARTIAUX de ses fonctions de maire et de celle de deux conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune de Lasgraïsses doit être complété pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du code général de collectivités territoriales, une élection municipale partielle doit avoir lieu. Par arrêté préfectoral du 25 mai 2012, les électeurs de la commune sont convoqués le dimanche 24 juin 2012 et, éventuellement le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012 en cas de second tour, afin de pourvoir les sièges de deux conseillers municipaux vacants. S'agissant d'une commune de moins de 2500 habitants, les déclarations de candidatures ne sont pas obligatoires, et les candidatures isolées sont admises.

Pour être éligible au mandat de conseiller municipal, il faut avoir 18 ans révolus et avoir la qualité d'électeur de la commune où l'on se présente. Peuvent être éligible, les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrage égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Les bulletins de vote doivent avoir le format de 105 x 148 mm et être imprimés en une seule couleur sur papier blanc. Ils peuvent être librement établis par les électeurs.

Les emplacements d'affichage sont attribués sur demande déposée en mairie selon l'ordre d'arrivée et dans les conditions prévues par les articles L.51 et R.28 du code électoral.

Le bureau de vote de la commune de Lasgraïsses sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00, le dimanche 24 juin 2012 et en cas de second tour le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012.

#### Contact Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>